



Moyens de lutte contre l'incendie

En plus de la détection incendie de votre bâtiment, Normec BTV peut aussi vérifier les mesures complémentaires nécessaires et indispensables pour lutter contre un incendie.

Hydrants et dévidoirs

1. Que vérifie-t-on pendant le contrôle?

Le but de cette vérification est de vérifier l'emplacement et l'état général de votre équipement de lutte contre l'incendie. Nous nous assurons de la disponibilité des ressources en eau contre l'incendie et du fonctionnement correcte en cas d'intervention. Nous pouvons également réaliser des mesures de pression et de débits spécifiques afin de vérifier les besoins nécessaires.

2. Législation

Ce contrôle peut également se faire selon les prescriptions de la législation mais aussi selon la norme NBN EN 671-1 - Installations fixes de lutte contre l'incendie - Systèmes équipés de tuyaux - Partie 1 : Robinets d'incendie armés équipés de tuyaux semi-rigide.

Systèmes de désenfumage

1. Que vérifie-t-on pendant le contrôle?

Le placement d'un système de désenfumage doit faire l'objet d'une vérification permanente afin de vous assurer de son fonctionnement correcte en cas de besoin. Notre contrôle porte sur la description complète de l'installation, qu'elle soit électrique, mécanique ou pneumatique. Nous vérifions les dispositifs de commandes ainsi que les signaux reçus ou émis vers une centrale de détection incendie.

Nous nous assurons également du maintien de la fonction même en cas de coupure du réseau électrique ainsi que le fonctionnement tant à l'ouverture qu'à la fermeture des exutoires.

2. Législation

Les exutoires doivent être inspectés selon des exigences déterminées en fonction de la nature des risques dans le bâtiment. Normec BTV peut réaliser une conformité selon les prescriptions légales générales ainsi que selon la norme belge NBN S21-208-3 : Protection incendie dans les bâtiments - Baies de ventilation des cages d'escaliers intérieures.

Détection de gaz

1. Que vérifie-t-on pendant le contrôle?

La détection du gaz méthane complète la détection incendie pour assurer la protection des biens et des personnes. Lors de notre contrôle nous vérifions le fonctionnement des détecteurs d'incendie en fonction de différents niveaux de sensibilité. Il arrive fréquemment de constater que la durée de vie du détecteur est dépassée en raison de son principe de fonctionnement. Nous vérifions également les signaux transmis ou reçu vers la centrale de détection incendie et le fonctionnement correcte des asservissements tels que : vanne électromagnétique à gaz, coupure de la chaudière etc.

Commandez ce contrôle maintenant dans
votre bureau régional ou via
www.normecbtv.com



Moyens de lutte contre l'incendie

Installations automatiques d'extinction

1. Que vérifie-t-on pendant le contrôle?

Votre bâtiment est équipé d'une installation automatique d'extinction? Que vous ayez un système à gaz ou à l'eau, nous vérifions l'état général des installations dans leur configuration d'origine ainsi que le processus de libération de l'agent extincteur.

En présence de la société de maintenance, nous vérifions le bon fonctionnement des mécanismes de commande et l'absence d'éléments étrangers qui pourraient entraver celui-ci. Nous contrôlons également les reports d'informations transmis à l'alarme incendie et le respect des grilles « causes et effets » propres à votre site.

2. Législation

Plusieurs normes s'appliquent aux extincteurs automatiques selon le type du système placé. Que ce soit selon les normes NBN EN ou selon NFPA, Normec BTV est accrédité par BELAC dans le cadre des contrôles périodiques.

3. A prévoir le jour du contrôle

- ✓ La présence de l'installateur ou de la société de maintenance est essentielle afin d'effectuer les manoeuvres sur l'installation.
- ✓ Présenter le dossier complet comportant , entre autres, les plans, le dimensionnement, les notes de calcul, les rapports de contrôle et de conformité, les registres de maintenance et logbook.
- ✓ Lors de notre contrôle, des alarmes seront testées et peuvent occasionner des gènes.

Commandez ce contrôle maintenant
dans votre bureau régional ou via
www.normecbtv.com